

DEPARTEMENT DE L'ISERE



CCAS
MAIRIE DE CHARNECLES
260, CHEMIN DE L'EGLISE
38140 CHARNECLES
Tél. 04.76.91.07.29
Fax. 04.76.93.27.26
e-mail : accueil@ville-charnecles.fr

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 12/06/2024

Publié le 13/06/2024 sur le site internet
ID : 038-263801003-20240603-2024_012-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
DE LA COMMUNE DE CHARNECLES
SEANCE DU 03 JUIN 2024
N°012 / 2024**

Nombre d'élus: 11	Présents : 6	L'an deux mil vingt-quatre, le trois juin à dix-sept heures, l'Assemblée dûment convoquée, s'est réunie à la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Nadine REUX, présidente du CCAS de Charnecles.
Absent(s) : 4	Procuration(s) : 1	
Date de convocation : 29/05/2024		

Etaient présents : REUX Nadine, LABBÉ Christine, FAISST Séverine, ROBIN Marie-Christine, SPINA Hélène, RICHARD Bertrand.

Ont donné procuration :

BLANCHET Anne-Marie a donné pouvoir à Séverine FAISST.

Absents :

POMMIER Cédric, BONNET Sylviane, RÉALE Jacqueline, BERTIER Denis.

Secrétaire de séance : LABBÉ Christine a été élue secrétaire de séance.

Madame la Présidente constate que le quorum est atteint et que le conseil d'administration peut délibérer valablement.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 25 MARS 2024

Madame Nadine REUX, Présidente du CCAS, propose l'approbation du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 05 mars 2024.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des voix exprimées par « 07 voix pour » ; « 00 voix contre » et « 00 abstention ».

DELIBERATION 2024-012 : CONCOURS DE PETANQUE 2024 : DETERMINATION DU TARIF DES PRODUITS VENDUS DANS LE CADRE DE LA BUVETTE

VU les différents devis obtenus auprès des prestataires retenus dans le cadre de l'organisation du concours de pétanque organisé ;

VU la réunion du CCAS du 14/05/2024 ;

CONSIDERANT que le CCAS souhaite organiser une buvette dans le cadre du concours de pétanque.

Madame la Présidente **RAPPELLE** à l'assemblée qu'il a été discuté des tarifs lors de la réunion du 14/05/2024. En conséquence, elle **PROPOSE** à l'assemblée de valider les tarifs suivants :

- Verre de bière de 25 cl : 2.50 € TTC ;
- Verre de jus de fruits : 2 € TTC ;
- Tasse de café : 1 € TTC ;
- Part de gâteau : 2 € TTC

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

APRES EN AVOIR DELIBERE par « 07 voix pour » ; « 00 voix contre » et « 00 abstention », à l'unanimité,

ACCEPTTE les tarifs proposés pour l'organisation de la buvette.

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Grenoble.

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Charnècles, le 10/06/2024.

La présidente,
Nadine REUX.



Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 12/06/2024

Publié le

ID : 038-263801003-20240603-2024_012-DE